

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 14 (1906)

Heft: 11

Artikel: La service des secours volontaires en Suisse et ses rapports avec l'armée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service des secours volontaires en Suisse et ses rapports avec l'armée

La correspondance du D^r Sahli (La Croix-Rouge suisse N^o 10, page 116, 1906) nous a remis en mémoire un article publié il y a cinq ans dans la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen* sous le titre « Le service des secours volontaires en Suisse, et ses rapports avec l'armée ».

Au moment où nous osons espérer de voir se réaliser les vœux du secrétaire central de la Croix-Rouge suisse et les nôtres, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une traduction — en partie résumée — de cet article qui était signé du D^r W. Sahli.

La Rédaction.

Malgré tout ce qui a été fait jusqu'ici pour perfectionner le service de santé de l'armée, il présente encore une lacune qui, en cas de guerre, l'empêcherait de fonctionner convenablement.

Tandis que le service de santé de l'armée proprement dite est organisé complètement et qu'il est pourvu d'un personnel et d'un matériel suffisants, il n'en est pas de même des branches de ce service dont l'importante tâche est de veiller au transport et aux soins des malades à l'arrière de l'armée d'opération. Or les expériences des dernières guerres démontrent clairement que l'armée doit être à même de se débarrasser rapidement des éléments mis hors de combat et que malades et blessés doivent être évacués dans le plus bref délai possible. En effet, après un combat, le service de santé de l'avant devient indisponible pour les troupes aussi longtemps qu'il est immobilisé par les soins à donner aux blessés. De même, une armée devient rapidement la proie des épidémies si, dès l'apparition d'une maladie contagieuse, les hommes atteints ne sont promptement éloignés du rayon des opérations.

Tout soldat des troupes sanitaires étant une unité enlevée aux troupes combat-

tantes, on se contente de verser dans le corps de santé le nombre d'hommes strictement nécessaire aux besoins les plus pressants. Il en résulte que, contrairement aux armes combattantes, le service de santé ne dispose pas d'un nombre suffisant de sous-officiers et de soldats surnuméraires pour permettre la création de nouvelles formations, indispensables cependant si l'on veut faire face aux besoins nouveaux que crée une guerre. Nous serons donc obligés de compléter le service de santé au moyen d'éléments choisis parmi la population qui, pour divers motifs, ne fournit pas de combattants à l'armée. Dans cette catégorie de personnes se recruteront les secours volontaires destinés à combler les lacunes de notre service de santé et à le mettre à même de remplir sa tâche en temps de guerre.

Nous avons dit que, dans son organisation actuelle, le service de santé était incapable de suffire à l'évacuation des malades et des blessés en cas de guerre. Nous allons en faire la preuve.

L'évacuation des malades et des blessés exige un personnel ayant reçu une instruction spéciale (troupes sanitaires), ainsi qu'un matériel de transport particulier (voitures, trains de chemins de fer et bateaux); au service sanitaire des étapes à y pourvoir. Ce service fonctionne à partir de la seconde ligne de secours de l'armée, c'est-à-dire depuis les établissements sanitaires installés par les ambulances des lazarets (places de pansement principales, hôpitaux de campagne, etc.), jusqu'aux hôpitaux d'armée dans l'intérieur du pays.

Le service sanitaire des étapes ne peut toutefois fonctionner convenablement que

si, à l'arrière, des hôpitaux sont prêts à recevoir les malades à évacuer; autrement, il se produirait en peu de temps une accumulation énorme de malades et de blessés dans le rayon occupé par l'armée. Un service des hôpitaux bien organisé est donc une condition nécessaire au bon fonctionnement des évacuations.

En temps de paix, en service d'instruction et aux manœuvres, il n'existe ni service sanitaire des étapes, ni service des hôpitaux. Les cas légers sont traités par le personnel de santé des corps de troupe, les quelques cas graves sont évacués sur un hôpital civil voisin, par les soins de ce même personnel. En cas de guerre, ce sont certaines formations sanitaires appartenant à la landwehr, qui, avec l'aide des secours volontaires, ont à pourvoir à l'évacuation des malades et à leur hospitalisation.

Passons en revue ces formations sanitaires et voyons si elles suffisent à leur tâche.

1. Pour l'évacuation par les voies ferrées, on dispose de *trois trains sanitaires*. Le matériel roulant de ces trains est composé de wagons de voyageurs de III^e classe. Les sièges des voitures sont enlevés par les soins des ouvriers des ateliers des chemins de fer; les wagons sont remis ensuite au personnel des trains sanitaires pour leur aménagement ultérieur. Le matériel de couchage nécessaire pour 600 hommes (brancards et leurs appareils de suspension) est magasiné dans les dépôts de guerre. Chaque train est organisé pour le transport de 200 malades couchés. L'effectif sanitaire de chaque train est de 3 officiers et de 17 sous-officiers et soldats de landwehr.

Ces trois trains suffiront peut-être à l'armée mobilisée; ils ne satisferont plus aux exigences dès que, à la suite de combats ou d'épidémies, le nombre des

malades augmentera. On a vu dans certains combats les pertes s'élever au 22 % (Allemands à Mars-la-Tour); en cas de succès, on devra en outre s'occuper d'un grand nombre de blessés ennemis. Il est donc aisé de se rendre compte de l'absolue insuffisance de nos trois seuls trains sanitaires.

Il a donc été prévu des *trains sanitaires auxiliaires* pour lesquels il n'existe actuellement ni personnel, ni matériel. Ces trains, installés et accompagnés par le personnel des secours volontaires, seraient composés de wagons de marchandises garnis de paille, de matelas ou pourvus d'autres installations aptes à recevoir des hommes couchés.

2. Il existe en outre, réglementairement constituées *cinq colonnes de transport* pour l'évacuation par voitures entre les établissements sanitaires de l'armée d'opération et les étapes terminales et, suivant les circonstances, pour les évacuations par lignes d'étapes routières. Chaque colonne, d'un effectif de 2 officiers et 17 sous-officiers et soldats, dispose de 32 voitures de réquisition à deux chevaux. Si l'on se représente la faible capacité des voitures de réquisition (2 hommes couchés pour les voitures ordinaires, davantage seulement pour les voitures exceptionnellement grandes) et la lenteur de marche de ces colonnes, on reconnaît aisément l'obligation de compléter ce service au moyen des secours volontaires.

En résumé, notre armée avec un effectif de 240,000 hommes dispose en cas de guerre, pour le transport des malades et des blessés par chemin de fer de 9 officiers et de 51 sous-officiers et soldats, avec 600 places pour malades couchés.

Pour le transport par lignes d'étapes routières de 10 officiers et de 85 sous-officiers et soldats, avec 160 voitures de réquisition et les soldats du train nécessaires.

Ces chiffres rendent tout commentaire inutile.

Le service des hôpitaux est plus mal partagé encore.

L'effectif de contrôle de l'armée suisse au 1^{er} janvier 1901 était de 215,000 hommes en chiffre rond, sans compter la landwehr II^e ban et le landsturm. D'après les expériences d'autres armées, on admet que pendant les deux semaines qui suivent la mobilisation, il se produit sur les effectifs un déchet du 10 % en malades et en blessés, et encore sans combats importants. En réduisant ce déchet d'un tiers pour les malades dont l'état ne nécessite pas l'évacuation sur les hôpitaux et pour ceux qui sont renvoyés dans leurs foyers comme impropres au service, il reste néanmoins plus de 14,000 hommes à soigner avant la fin du premier mois. Ces chiffres, calculés au plus bas, s'augmenteraient fortement après les premières rencontres sérieuses, ou par suite d'épidémies, ou si on avait à soigner des blessés ennemis, ou bien enfin si on avait mobilisé la landwehr II^e ban et le landsturm. Contentons-nous toutefois pour nos calculs d'admettre le faible chiffre de 14,000 lits d'hôpitaux comme nécessaires. Où les prendrons-nous?

Les hôpitaux civils, abstraction faite des hôpitaux spéciaux, tels que asiles d'aliénés, etc., possèdent en Suisse environ 7500 lits. Il est évident qu'en temps de guerre une partie de ces lits continuera à être occupée par des malades civils. On a donc prévu que les hôpitaux civils ne seraient obligés d'admettre les soldats malades que jusqu'à concurrence de la moitié de leurs lits, ce qui est déjà beaucoup. Nous avons ainsi disponibles environ 4000 lits.

L'armée possède en outre 8 sections d'hôpitaux, chacune avec un effectif de 11 officiers et de 32 sous-officiers et soldats de landwehr. Chaque section doit

suffire au fonctionnement d'un hôpital de 200 lits. Il n'existe pour ces sections que des lits dont la Confédération possède 5000 dans ses dépôts sanitaires, mais on ne dispose d'aucun autre matériel; sous ce rapport tout est à créer.

Les huit sections d'hôpitaux pourraient, on le voit, suffire au service de 1600 lits, et comme il n'y a pas d'autres formations sanitaires pour le service des hôpitaux, on ne pourrait compter, — hôpitaux civils compris, que sur 5600 lits au lieu des 14,000 qu'il faudrait.

Personne ne sait exactement comment ce déficit sera comblé; on se contente de dire que ce sera l'affaire des secours volontaires. On trouvera bien des locaux et des lits en occupant les hôtels de nos grands centres d'étrangers, mais cela ne suffit pas; il faut en effet tout un matériel d'hôpital dont on n'a aucune provision, et un nombreux personnel pour soigner les malades et pour l'administration. Ce personnel n'existe pas. Les secours volontaires auraient besoin pour l'achat du matériel manquant de plus de 2,700,000 fr. et d'un personnel de 180 médecins, 1080 infirmiers et infirmières, et 540 personnes pour le service de l'économat. Or, dans leur organisation actuelle, les secours volontaires ne seraient pas en mesure de fournir ces prestations et le service des hôpitaux ne marcherait pas d'une manière satisfaisante.

On nous objectera qu'au moment d'une déclaration de guerre, l'enthousiasme et le patriotisme aidant, on trouvera facilement les ressources encore manquantes. Nous croyons en effet que l'argent se trouvera, mais l'argent ne suppléera pas au défaut d'une bonne organisation, et ne procurera pas un nombre suffisant d'infirmiers et d'infirmières, convenablement instruits, pas plus que le matériel immédiatement indispensable.

Il faut aussi peu laisser au hasard la préparation des secours volontaires qu'on ne doit attendre à la dernière heure pour former des bataillons ou pour se procurer des canons. Il importe que les secours volontaires sachent d'avance ce qu'ils auront à faire au cas de guerre et qu'ils s'y préparent de leur mieux. Malgré toutes les précautions, il restera toujours trop d'imprévu.

Le service des secours volontaires de l'armée suisse se compose d'un certain nombre de sociétés à organisation et à administration indépendantes, qui, à côté de buts très différents en temps de paix, se sont engagées à abdiquer leur autonomie et à se placer sous la direction de la Société centrale de la Croix-Rouge en temps de guerre.

Ces sociétés sont les suivantes :

1. *L'Alliance des Samaritains suisses*,
2. la *Société militaire sanitaire suisse*,
3. la *Société d'utilité publique des femmes suisses*,
4. la *Société centrale suisse de la Croix-Rouge*.

Le développement de la Croix-Rouge suisse a été, pendant les vingt années de son existence, lent et difficile. Bien que la Suisse soit le berceau de la convention de Genève, la Société suisse de la Croix-Rouge est restée fort en arrière des sociétés semblables des autres pays. Elle est peu connue; sa nécessité pour l'armée est encore moins comprise. Elle n'a guère réussi qu'à recueillir des fonds; elle maintient avec peine son effectif de membres. La longue période de paix dont nous avons joui a contribué à la laisser dans l'oubli; mais c'est surtout l'absence d'un plan de travail bien défini qui a entravé ses efforts.

Pour réussir dans sa tâche, il faut que la Croix-Rouge possède une organisation plus puissante qu'aujourd'hui et qu'elle dispose, pour l'acquisition du matériel indispensable, de moyens financiers plus

considérables. Il importe, à cet effet, de faire appel au patriotisme du peuple suisse et de le secouer de son indifférence. Le passé prouve que la Croix-Rouge n'y arrivera pas au moyen de ses seules forces; l'appui des autorités lui est indispensable pour recommander l'œuvre des secours volontaires comme un objet d'utilité publique et de patriotisme. Les autorités fédérales, cantonales et communales devront montrer l'exemple en s'engageant à lui fournir des contributions régulières.

Lorsque la Croix-Rouge, ainsi consolidée, bien au clair sur sa mission, dotée des capitaux nécessaires, aura préparé le personnel et le matériel indispensables en cas de guerre, elle aura encore à prendre des mesures pour que leur répartition et leur emploi se fassent convenablement. Les directions des sociétés ne sont pas à même de juger où et quand on a besoin des ressources dont elles disposent. Elles remettront donc, en temps de guerre, la répartition et l'emploi de leurs ressources aux soins de fonctionnaires militaires, qui seuls ont une vue d'ensemble suffisante pour savoir ce qu'il y a à faire et pour connaître les besoins du moment. Ainsi la Croix-Rouge aurait, en temps de paix comme en temps de guerre, à s'occuper de la *préparation des moyens*, en se tenant en contact permanent avec l'armée.

L'armée, de son côté, se chargerait en temps de guerre de la *répartition et de l'emploi* de ces moyens par les soins de fonctionnaires du service sanitaire.

La coopération et l'appui de l'Etat sont assurément indispensables aux secours volontaires; mais si l'on veut que ceux-ci rendent de réels services en cas de guerre, ils doivent disposer de ressources que seule acquerra une société comptant dans son sein des membres de toutes les classes de la population. Nous demandons en conséquence aujourd'hui aux officiers

suisses de s'intéresser davantage à la Croix-Rouge, de la soutenir en s'en faisant recevoir membres et de participer à ses travaux. Ils comprendront l'importance que prend à la guerre un service de santé bien organisé, son utilité aussi bien pour eux que pour leurs subordonnés,

et l'appoint que son bon fonctionnement peut apporter au succès des opérations.

Les améliorations qu'on propose dans le service des sociétés de secours intéressent ainsi au plus haut degré tous ceux qui appartiennent à l'armée.

Ed. Zimmermann-Rohner †

Nous avons appris avec un réel chagrin la nouvelle du décès de M. Ed. Zimmermann, sous-officier des troupes sanitaires, survenu le lundi 21 octobre à la suite d'une paralysie du cœur, à Bâle, sa ville natale.

Agé de 51 ans, Zimmermann fut dès son âge mûr un des piliers de la Société suisse de la Croix-Rouge.

A la tête de la Société des samaritains de Bâle et de la section bâloise de la Société sanitaire militaire, cet homme de bien qui avait voué toute sa sollicitude à ces œuvres humanitaires, ne devait pas récolter tous les fruits de son travail généreux et désintéressé.

Le sous-officier Zimmermann que les assemblées de nos diverses sociétés de secourisme comptaient chaque année comme délégué, était une figure très connue et

très sympathique. Il s'exprimait facilement en allemand et en français d'une façon claire et très personnelle, aussi sa parole chaude et persuasive se mettait-elle volontiers au service de la cause de la Croix-Rouge.

C'est encore Zimmermann qui — avec d'autres — a mené à bien la formation de la Colonne de transports auxiliaire de Bâle. Il a pu assister la veille de sa mort à la première inspection de cette colonne complètement organisée et équipée.

La Société de la Croix-Rouge, l'Alliance des samaritains suisses et la Société sanitaire militaire perdent en lui un membre de haute expérience et de grand dévouement. Zimmermann a bien mérité de la Patrie; que la terre de ce pays qu'il aimait tant lui soit légère. M.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Nous recevons de la section de Genève de la Société militaire sanitaire suisse la circulaire suivante:

Genève, le 21 septembre 1906.

Monsieur et cher collègue,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que dans sa dernière séance le comité a décidé de donner pendant la période d'hiver les cours suivants:

Octobre. Cours de pansement par M. le D^r Lardy, capitaine.

Novembre et décembre. Hygiène. D^r Robert Odier, premier-lieutenant.

Janvier. Service de santé auprès des corps de troupe. Major Sordet.

Février. Cours de massage par M. le prof. Dumont.

Mars et avril. Transport et exercices d'improvisations par M. le D^r Lardy et M. Siegenthaler.